



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**RELATIVE AU DÉCLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE
CADASTRÉE SECTION AX N°413 A USAGE DE PARKING SISE AVENUE DE LA
COUPIANE - PARKING GEORGES MANDEL**

Par arrêté n° 2023_AR_UR_T01 du 11 septembre 2023, Monsieur le Maire de la ville de La Valette-du-Var soumet à enquête publique le déclassement partiel et par anticipation du domaine public, de la parcelle cadastrée section AX n°413, à usage de parking, sise Avenue de la Coupiane - Parking Georges Mandel.

Le Commissaire Enquêteur est Monsieur Gabriel NIRLO.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance de l'entier dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de La Valette-du-Var - Pôle Juridique, Urbanisme et Habitat - 2^{ème} étage - Cellule Foncière - Bureau 206 :

Du lundi 02 octobre 2023 au lundi 16 octobre 2023 inclus

- du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, exceptés les samedis, dimanches et jours fériés.

Les observations peuvent également être adressées par correspondance, à l'attention du **Commissaire Enquêteur**, au siège de l'enquête à la mairie de La Valette-du-Var (Pôle Juridique, Urbanisme et Habitat - 2^{ème} étage - Cellule Foncière - Bureau 206 - B.P 152 - 83167 La Valette-du-Var Cedex).

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public, écrites ou orales, en mairie de La Valette-du-Var les :

- Lundi 02 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00, (ouverture)
- Vendredi 06 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
- Mercredi 11 octobre 2023 de 09 h 00 à 12 h 00,
- Lundi 16 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00, (clôture)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de La Valette-du-Var aux jours et heures habituels d'ouverture, ou par courrier :

- Pôle Juridique, Urbanisme et Habitat - 2^{ème} étage - Cellule Foncière - B.P 152 - 83167 LA VALETTE Cedex.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de La Valette-du-Var - Pôle Juridique, Urbanisme et Habitat - 2^{ème} étage - Cellule Foncière et sur le site de la ville : www.lavalette83.fr - Rubrique : [Urbanisme](#), pendant un an, à compter de la date de leur transmission en mairie.

Au terme de l'enquête publique, le déclassement partiel et par anticipation de la parcelle cadastrée section AX n°413 sera soumis à approbation du Conseil Municipal de la ville de La Valette-du-Var.